



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

N° 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Proposition de budget pour 2025 du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.313-1, L.313-12, L.312-1, R.123-39 et suivants, R.314-4 et suivants ;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif à la proposition de budget du SSIAD pour l'année 2025 ;

Délibère

Article 1 :

Le budget annexe destiné au fonctionnement du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 600 places, géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, est proposé pour l'exercice 2025, afin d'en retracer les recettes et les dépenses ;

Article 2 :

Les dépenses de fonctionnement proposées par le CASVP pour le service visé à l'article 1, au titre de l'exercice 2025, d'un montant total de 9 279 470 € sont réparties comme suit :

Groupe fonctionnel 1 (dépenses afférentes à l'exploitation courante)..... 395 760 €

Groupe fonctionnel 2 (dépenses afférentes au personnel)8 843 700 €

Groupe fonctionnel 3 (dépenses afférentes à la structure) 40 010 €

Article 3 :

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 correspondantes s'élèvent à 9 279 470 € et seront imputées sur le budget annexe du service visé à l'article 1 sur le compte 731 1121 à hauteur 8 387 509,87 € et sur le compte 002 pour un montant de 891 960,13 €.

Article 4 :

Le budget d'investissement est estimé à 1 637 110 € en recettes et 1 637 110 € en dépenses.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE